



HABILITATION ÉLECTRIQUE BR – INITIALE

(Formation préparatoire à l'habilitation électrique – l'habilitation est délivrée par l'employeur)
Veille réglementaire, technique et pédagogique permanente

FORMATEUR

Formateur spécialisé dans la préparation aux habilitations électriques, disposant des compétences techniques et pédagogiques requises. La formation peut être réalisée pour SAP Formation par un intervenant sous-traitant qualifié.

PUBLIC CIBLE

Personnel chargé d'interventions générales en basse tension correspondant au symbole BR (dépannage, connexion/déconnexion, mesurages ou opérations associées dans le cadre défini par l'employeur).

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Groupe de 1 à 10 stagiaires par session.

PRÉREQUIS

Maîtrise suffisante du français. L'employeur doit s'assurer que le stagiaire possède les compétences techniques en électricité, l'expérience et les aptitudes adaptées aux opérations d'ordre électrique qui lui seront confiées.

ACCESSIBILITÉ – HANDICAP

Les conditions d'accueil et d'adaptation des personnes en situation de handicap sont étudiées au cas par cas. Pour toute demande spécifique, contacter le référent handicap de SAP Formation.

ORGANISATION ET MODALITÉS

Formation en présentiel comprenant des apports théoriques, des démonstrations, des exercices guidés et des mises en situation pratiques sur matériel ou installation représentative de l'activité des stagiaires.

MODALITÉS D'ACCÈS

Inscription via le site internet, par email à sap.formation33@gmail.com ou par téléphone au 09 83 51 38 11 / 06 16 15 39 26.

Étapes : étude du besoin et des tâches confiées, définition du ou des symboles visés, devis, convention et convocation.

DÉLAI D'INSCRIPTION

Au minimum 15 jours avant le début de la session, sauf accord spécifique lié aux contraintes du client et sous réserve des disponibilités.

TARIFS

Nous contacter – un devis personnalisé est établi en fonction des symboles visés, du nombre de stagiaires et des contraintes du site.

DURÉE

21 heures.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- identifier et analyser les risques électriques liés aux interventions générales en basse tension ;
- appliquer les prescriptions de sécurité correspondant au symbole BR ;

- mettre en œuvre les mesures de prévention, de protection et de mise en sécurité nécessaires à l'intervention ;
- réagir de façon adaptée face à un accident ou un incendie d'origine électrique.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET PÉDAGOGIQUES

Code du travail : articles R. 4544-9 et R. 4544-10. Référentiel technique : NF C 18-510. Référence pédagogique : INRS, brochure ED 6127 « L'habilitation électrique ».

CONTENUS DE FORMATION

- JOUR 1 – Présentation du groupe et de la formation ; réglementation ; notions générales ; résistances ; zones de travail et principes d'habilitation.
- JOUR 2 – Dangers électriques ; dysfonctionnements ; mécanismes de l'accident ; conséquences sur l'être humain.
- JOUR 3 – Étapes de mise en sécurité ; protections collectives et individuelles ; conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie ; évaluation théorique et pratique.

MÉTHODES D'ANIMATION

- Méthode démonstrative, participative et interrogative.
- Apports théoriques ciblés et échanges sur les situations de travail.
- Exercices pratiques et mises en situation adaptées au(x) symbole(s) visé(s).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Ordinateur et vidéoprojecteur.
- Supports de formation et documents de prévention du risque électrique.
- Tableau ou matériel électrique de formation pour les exercices pratiques.
- Équipements de protection et de balisage nécessaires aux mises en situation, selon le programme.

ÉVALUATION

- Évaluation théorique par QCM/QCU portant sur les savoirs liés au risque électrique et aux prescriptions de sécurité.
- Évaluation pratique des savoir-faire correspondant au(x) symbole(s) visé(s).

VALIDATION

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation et un avis après formation sont remis. Ces documents ne constituent pas un titre d'habilitation : l'habilitation est délivrée par l'employeur dans les limites des tâches confiées, après vérification des conditions requises.